

# La réforme de la formation professionnelle

Les point saillants de la loi du 5 mars 2014

Christian VILLE AG FREREF

# La réforme de la formation professionnelle

- L'objet de la loi : **corriger les dysfonctionnements** du système :
  - inégalité et iniquité dans l'accès à la formation;
  - complexité du système de financement;
  - imbrication des compétences;
  - déresponsabilisation des entreprises et des salariés.

# La réforme de la formation professionnelle

- La loi du 5 mars comporte plusieurs **volets qui font système**. Elle :
  - renforce le droit à la formation, et modifie son financement;
  - consolide le cadre juridique et financier de l'apprentissage;
  - poursuit le mouvement de décentralisation;
  - promeut une plus grande transparence du fonctionnement de la démocratie sociale.
  - renforce les moyens de contrôle

# La réforme de la formation professionnelle

- La réforme de la FP s'inscrit dans des formes de **continuités et d'inflexions/ ruptures** :
  - ❖ **Continuités** :
    - ❑ renforcement du droit individuel à la formation;
    - ❑ poursuite du mouvement de décentralisation;
    - ❑ rapprochement emploi/formation.

# La réforme de la formation professionnelle

- 2- **Ruptures/inflexions** :
  - ❑ le droit à la qualification;
  - ❑ la responsabilisation des entreprises, et des salariés;
  - ❑ une jonction plus forte des politiques orientation, emploi, formation;
  - ❑ l'affirmation d'une gouvernance quadripartite du système.

# La réforme de la formation professionnelle

- La qualification : objectif central du système L 6111-1 du code du travail ; la FPC doit viser trois objectifs opérationnels :
  - l'accès à un premier niveau de qualification pour tous;
  - l'entretien et le maintien de la qualification;
  - la garantie de progression d'au moins un niveau de qualification au cours d'une vie professionnelle.

# La réforme de la formation professionnelle

- Une responsabilisation plus forte des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi :
  - Pour les entreprises : du principe de « former ou payer » à « l'investissement formation » : la suppression du 0,9;
  - Pour les salariés et demandeurs d'emploi : des outils pour « être acteur principal de son parcours » : le CPF, le CEP.

# La réforme de la formation professionnelle

- Une jonction plus forte des politiques d'orientation, de formation et d'emploi;
- Au plan national fusion des instances au sein d'un Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles;
- Au plan régional idem : CREFOP
- établissements des listes de formation éligibles au CPF en fonction des besoins en emploi;
- Pilotage par la Région du service public de l'orientation.
- .....



# La réforme de la formation professionnelle

- L'affirmation du quadripartisme
  - l'Etat pilote la politique de l'emploi et renforce ses moyens de contrôle de la FPA;
  - Les régions ont désormais un bloc de compétences homogène sur les politiques publiques de FPA;
  - Les partenaires sociaux renforcent leur positionnement de pilotage et de gestion des contributions des entreprises au plan national et régional : FPSPP; Copinef ; Copiref,

# La réforme de la formation professionnelle

- En conclusion : une réforme « en forme de paris » :
  - Suppression du 0,9 % = investissement formation ?
  - Investissement des salariés dans leur formation, via CPF, CEP ?
  - CPF : instrument de qualification ? Quid des abondements ?